



L'Ombudsman Irene Hamilton reçoit un second mandat



Félicitations à l'Ombudsman du Manitoba, Irene Hamilton, qui a reçu un second mandat à titre d'Ombudsman du Manitoba, à partir du 31 mars 2011.

Au Manitoba, l'Ombudsman est nommée par le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du Comité permanent composé de tous les partis de l'Assemblée sur les Affaires législatives. L'Ombudsman est nommée pour un mandat de 6 ans, et ce mandat peut être reconduit pour un deuxième mandat de 6 ans. La Loi sur l'Ombudsman établissant le poste et le bureau a été adoptée en 1970. Irene a été nommée la première fois le 31 mars 2005. Elle est la 4e Ombudsman du Manitoba.

Accès à l'information et protection de la vie privée Enquêtes et vérifications systémiques en 2011

Accès à l'information et protection de la vie privée Enquêtes et vérifications systémiques en 2011

En 2010, la Division d'accès à l'information et la protection de la vie privée a commencé à mener des vérifications sur les pratiques d'accès à l'information des organismes publics, en vertu de notre initiative appelée Vérification des pratiques d'accès conformément à la LAIPVP. Un rapport au public (Les pratiques d'accès à l'information de 2010 de la Commission des accidents du travail ; de Justice Manitoba ; de l'Université du Manitoba ; d'Hydro Manitoba ; et d'Innovation, Énergie et Mines Manitoba — Rapport de vérification en vertu de l'article 49 de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée) portant sur les cinq vérifications de 2010 a été déposé en janvier 2011 et est affiché sur notre site Web. Dans ce rapport, l'Ombudsman fait des recommandations à quatre des cinq organismes publics qui ont été vérifiés. Cet été, les quatre organismes publics qui ont reçu des recommandations feront l'objet d'une vérification de suivi en ce qui a trait aux recommandations qui ont été faites.

Récemment, nous avons commencé notre évaluation des pratiques d'accès à l'information en vertu de la LAIPVP, pour 2011. Cette année, au lieu de vérifier cinq organismes publics, nous faisons la vérification de la Ville de Winnipeg. Cette vérification évaluera les pratiques d'accès à l'information de la Ville, par le biais d'une révision des dossiers de LAIPVP complétés en 2010, lorsque l'accès a été refusé. Comme pour nos vérifications de 2010, les catégories principales de révision sont la conformité à l'article 12, la conformité aux délais, la suffisance de la préparation des dossiers, et la suffisance du contenu du dossier de LAIPVP. Un rapport au public sera déposé avant la fin de l'année.



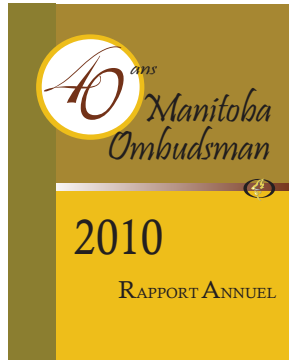
Dans ce numéro	L'Ombudsman Irene Hamilton reçoit un second mandat	Accès à l'information et protection de la vie privée Enquêtes et vérifications systémiques en 2011	Rapport annuel 2010	Mise à jour sur le Dossier	Les droits des jeunes : Incapacités	Interrogation appréciative II	Cours de notions élémentaires sur la LAIPVP pour les organismes publics locaux	Tour de piste	Évènements à venir
Page	1	1	2	2	3	3	3	4	4

Rapport annuel 2010

Toujours intéressant à lire, le [Rapport annuel 2010](#) de l'Ombudsman du Manitoba a été déposé le 2 juin 2011. Dans le rapport de la Division de l'accès à l'information et la protection de la vie privée, on peut lire au sujet d'une plainte portant sur la pratique de la Commission du travail du Manitoba, de publier des noms et d'autres renseignements personnels sur son site Web. Bien que la Commission n'ait pas accepté de prime abord la recommandation de l'Ombudsman que les renseignements personnels soient automatiquement masqués, elle nous a subséquemment informés qu'elle avait, en fait, établi de nouvelles lignes directrices qui masqueraient l'identité de tout demandeur ou autre particulier cité dans ses Ordonnances ou motifs de décisions. La Division de l'accès à l'information et la protection de la vie privée a aussi ouvert une enquête sur l'utilisation de caméras de surveillance dans le bureau municipal de la MR de La Broquerie. L'Ombudsman a fourni des suggestions à la MR pour qu'elle cible des mesures de rechange qui atteignent moins la vie privée, mais qui sont tout de même utiles à l'application de la loi, la prévention du crime, et l'offre d'un environnement sécuritaire pour les employés. La liste des mesures de protection est comprise dans le rapport.

Dans le rapport de la Division de l'Ombudsman, un nombre de

plaintes sont relevées lorsque les enquêteurs ont pu atteindre une certaine résolution pour les plaignants, y compris la décision de l'aide juridique de renoncer à une augmentation discrétionnaire de ses droits, qui avait été assignée à une de ses clientes sans avis ; le consentement de la Commission d'appel de l'aide aux sinistrés de réentendre une affaire comme suite à l'insuffisance de renseignements au sujet du processus d'audience, fournis au particulier se présentant devant la Commission ; et le consentement de la MR de Strathcona d'ajuster une portion des frais demandés à un résidant en réponse à une demande de déneigement personnalisé. Aussi souligné, est un cas non résolu impliquant les Services à l'enfant et la famille Anishinaabe (ACFS) et les Services à l'enfant et la famille des Premières Nations du Sud du Manitoba (la Régie du Sud). Dans ce cas, des parents de famille d'accueil ont interjeté un processus d'appel imposé par la loi et à la fin du processus, un arbitre indépendant a déterminé que les enfants qui avaient été retirés du foyer de la famille d'accueil devraient y être retournés. L'ACFS et la Régie du Sud ont refusé de se conformer à la décision de l'arbitre, pourtant il n'y a pas de disposition dans la législation qui permet à une partie du processus d'appel d'invalider la décision d'un arbitre indépendant, sur la base d'un désaccord.

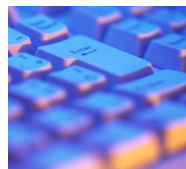


Mise à jour sur le DossiÉ

Dans le numéro 2010-4 d'OmbudsNouvelles, nous avons annoncé que la première phase du DossiÉ Manitoba avait été lancée à trois sites, la semaine du 6 décembre 2010 ; DossiÉ Manitoba fait partie du système de dossier de santé électronique (DSE) du Manitoba, qui est en construction actuellement. Une fois pleinement mis en œuvre, DossiÉ Manitoba fournira un dossier de toute la vie des antécédents de santé clé d'un particulier, disponible électroniquement aux prestataires de soins de santé autorisés (utilisateurs) en tout temps, partout au Manitoba.

Actuellement, les utilisateurs autorisés du DossiÉ peuvent visualiser les ordonnances préparées par les pharmacies de détail au Manitoba, depuis avril 2010, les renseignements vaccinaux des enfants, depuis 1980, les renseignements vaccinaux des adultes, depuis 2000, et les résultats d'analyses

des laboratoires Diagnostic Services Manitoba (à Winnipeg), Diagnostic Services Manitoba Brandon (l'Ouest du Manitoba) laboratory et Unicity Laboratory (à Kingsford).



Il y a actuellement 14 sites au Manitoba où les utilisateurs autorisés peuvent visualiser les renseignements des malades par le biais de DossiÉ. Ces sites sont affichés par DossiÉ Manitoba dans une liste qui continue d'être mise à jour à http://www.connectedcare.ca/echartmanitoba/index_fr.html

Il est prévu qu'en juillet 2011, le DossiÉ sera disponible aux utilisateurs autorisés dans 30 sites du Manitoba. Pour plus de détails sur DossiÉ Manitoba, y compris les

processus offerts si vous voulez masquer (cacher) vos renseignements médicaux personnels sur DossiÉ, voir qui a visualisé vos renseignements sur DossiÉ, ou pour accéder à vos renseignements disponibles dans le DossiÉ, voir le site Web plus haut ou téléphoner aux Services DossiÉ Manitoba, 1-855-203-4528.

Pour les articles préparés par notre bureau sur le DossiÉ Manitoba, voir notre [bulletin 2010-4](#), notre communiqué de presse et notre feuillet de documentation, du 6 décembre 2010, « [10 points à connaître au sujet du DossiÉ Manitoba, partie du système de dossier de santé électronique du Manitoba \(DES\)](#) » et les pages 34 et 35 de notre [Rapport annuel 2010](#).



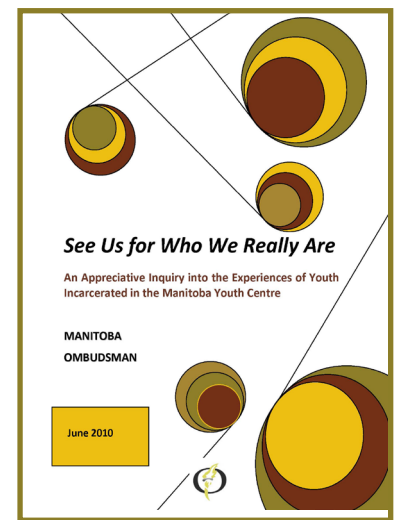
Les droits des jeunes : Incapacités

La plus récente brochure dans la série Droits des jeunes a été lancée en avril **Les droits des jeunes : Incapacité** offre des renseignements pratiques, faciles à lire, pour les jeunes ayant des incapacités mentales ou physiques, y compris des informations sur l'éducation, le transport, les divertissements et l'emploi. La brochure est disponible sur le site Web (en anglais) dans la section « Les droits des jeunes » de la Division de l'Ombudsman. Deux autres brochures sur les droits des jeunes ont été mises à jour : **Toi et l'école** et **Justice criminelle**. Cette série populaire est publiée conjointement par notre bureau, la Commission des droits de la personne du Manitoba, et le Bureau du protecteur des enfants.

Interrogation appréciative II

Parfois, il est bon de se concentrer sur ce qui fonctionne bien plutôt que ce qui ne fonctionne pas. En 2008, nous nous sommes associés avec une étudiante de troisième cycle de la Faculté du travail social dans une interrogation appréciative : un processus qui se concentre sur l'identification de succès et la recherche des facteurs qui ont rendu ces succès possibles. De plus, il vise à l'utilisation de ces renseignements pour améliorer les systèmes. En 2009, nous avons publié *In Their Own Words: An Appreciative Inquiry into the Experiences of Youth in Foster Care* (Dans leurs propres mots : une interrogation appréciative dans les expériences des jeunes en famille d'accueil).

En 2010, nous avons lancé une autre interrogation appréciative, cette fois en partenariat avec une étudiante de l'Université de Winnipeg. Le rapport final de ce projet, *See Us for Who We Really Are: An Appreciative Inquiry into the Experiences of Youth Incarcerated in the Manitoba Youth Centre*, est disponible (en anglais) sur le site Web dans la section « Publications » de la Division de l'Ombudsman.



Cours de notions élémentaires sur la LAIPVP pour les organismes publics locaux

La Division d'accès à l'information et la protection de la vie privée de notre bureau participe, encore une fois, à la conduite de cours de notions élémentaires aux organismes publics locaux, y compris les gouvernements municipaux, les divisions scolaires, les universités et les collèges, sur la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP). Ces cours sont offerts par le Secrétariat de la politique sur la protection de la vie privée de Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba, le ministère chargé de l'administration de la LAIPVP.

Le cours d'une demi-journée fournira des renseignements pour aider à la réponse aux demandes d'accès à l'information et à la protection de la vie privée en vertu de la LAIPVP. Une personne représentant le Secrétariat discutera des concepts principaux de l'accès à l'information, y compris le droit d'accès, le processus de demande, l'application des exceptions à la communication, et les définitions clés. Les principes de protection de la vie privée et des obligations en vertu de la LAIPVP ne seront pas étudiés. Une représentante de notre Division d'accès à l'information et de protection de la vie privée discutera des types d'affaires sur lesquelles nous pouvons mener une enquête, en vertu de la LAIPVP, des responsabilités d'un organisme public au cours d'une enquête, du rôle proactif de l'Ombudsman, et des ressources disponibles pour aider à se conformer à la LAIPVP. Ce cours est offert aux agents et aux coordonnateurs de l'accès à l'information et la protection de la vie privée des organismes publics locaux.

Le même cours sera donné à deux dates alternées, le 13 et le 27 octobre. Message électronique à Melanie.Dorward@gov.mb.ca pour les détails ou pour s'inscrire.



Tour de piste



Journée du Droit

Un jeune visiteur s'est joint au personnel de l'Ombudsman pour la Journée du Droit, le 17 avril à Brandon. Le personnel du bureau a aussi participé aux événements de la Journée du Droit à Winnipeg.

Formation municipale

Les nouveaux élus municipaux (et certains qui sont réélus) ont participé à un séminaire de formation, à Gladstone, accueilli par le gouvernement local et l'AMM. Le personnel de l'Ombudsman a fait une présentation aux neuf séminaires offerts aux élus municipaux, partout dans la province.



Voyage dans le Nord-Ouest

Le personnel de l'Ombudsman a visité le Collège universitaire du Nord à Le Pas, où ils ont parlé aux étudiants du rôle de l'Ombudsman. L'équipe s'est aussi rendue à Flin Flon, Swan River, et Dauphin, visitant les Centres d'amitié dans toutes les localités, et les Centres correctionnels de Le Pas et de Dauphin.



Évènements à venir

Le 21 septembre : Réunion d'information casse-croûte (sujet à déterminer)
Les réunions casse-croûte pour les coordonnateurs et les agents d'accès à l'information et la protection de la vie privée en vertu de la LAIPVP et de la LRMP ont lieu le 3e mercredi de chaque mois, à notre bureau, de 12 h 5 à 12 h 50. Veuillez noter qu'il n'y a pas de réunion en juin, juillet et août.

Du 26 au 30 septembre : Semaine du Droit à l'information

Du 13 au 27 octobre : LAIPVP : Les notions élémentaires pour les coordonnateurs et les agents d'accès à l'information et de protection de la vie privée dans les organismes publics Message électronique à
Melanie.Dorward@gov.mb.ca pour les détails ou pour s'inscrire.

Manitoba Ombudsman: Ombudsman and Access and Privacy Divisions

Winnipeg Office

750 - 500 Portage Ave.
Winnipeg, MB R3C 3X1
Phone: 204-982-9130
Fax: 204-942-7803
Toll Free in MB: 1-800-665-0531

WEBSITE: www.ombudsman.mb.ca

! Pour vous abonner ou faire retirer votre nom de la liste de distribution de Ombudsouvelles, veuillez envoyer votre adresse courriel à Ideandrade@ombudsman.mb.ca

Brandon Office

202- 1011 Rosser Ave.
Brandon, MB R7A 0L5
Phone: 204-571-5151
Fax: 204-571-5157
Toll Free in MB 1-888-543-8230